



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 20

Votes contre : 3

Abstentions : 1

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**1 8 AVR. 2024**

L'an **deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-045**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

**OBJET : Budget Principal Commune de Quillan - Affectation des résultats du compte administratif 2023 sur le Budget Primitif 2024.**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2023 de la Commune de Quillan sur le Budget Primitif 2024 de la manière suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement au CA 2023 de la commune de Quillan : 1.893.515,55 €
  - En section de fonctionnement du BP 2024 en recette pour : 1.419.641,86 € Compte 002 Excédent reporté.
  - En section d'investissement du BP 2024 en recettes pour : 473.873,69 € Chap. 10 Dotation fonds divers.
- Résultat de la section d'investissement au CA 2023 de la commune de Quillan : - 819.234,69 €
  - En section d'investissement du BP 2024 € en dépenses compte 002 déficit reporté pour : - 819.234,69 €

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'affectation des résultats du CA 2023 sur le BP 2024
2. D'autoriser M. Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à la MAJORITE des voix exprimés par 20 voix POUR et 3 CONTRE ( MM EL HABCHI, PEILLE, MME REBELLE) et 1 ABSTENTION ( M. ROQUEFORT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2024-045**

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-18T08-25-21.00 ( MI252452508 )

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20240418-2024-045-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Budget Principal Commune de Quillan - Affectation des résultats du compte administratif 2023 sur le Budget Primitif 2024.

Date de décision : Apr 18, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte  
antérieur :

Acte : MA-DEL-2024-045.PDF

Préparé

Date 18/04/24 à 08:25

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 18/04/24 à 08:25

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 18/04/24 à 08:31